

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 4 octobre 2022

20- BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE 2022

La présente décision modificative du Budget 2022 a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales afin t'intégrer de nouvelles dépenses liées :

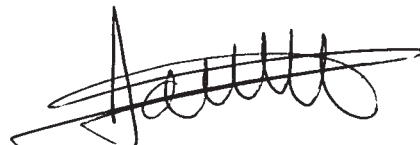
- au remboursement des cautions des locataires suite à l'opération de relogement des Pavillons Van Eeghem,
- aux avances remboursables attribuées aux usagers du CCAS pour le paiement de certaines charges et/ou factures (énergie, caution, loyer, etc.). Ce dispositif d'aide facultative peut être complété par une prise en charge directe d'une partie de la facture par le CCAS, selon les besoins et la situation particulière de l'utilisateur.

Investissement		Investissement		DEPENSES NOUVELLES	RECETTES NOUVELLES				
env	imputat	Dépenses réelles		Inscription DM1	Inscription DM1		Recettes réelles	Imputat	env
				0,00	0,00				
3732	165	Dépôts et cautionnement PE06 pavillons van eeghem		1 270,00					
8880	274	Autres Immobilisations Financières Prêts		2 500,00					
9818	2188	Autres immobilisations		-3 770,00					
				0,00	0,00				
		demandes nouvelles							
		Dépenses d'ordre		0,00	0,00		Recettes d'ordre		
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00	0,00		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		
				dépenses ordre F+ recettes ordre F+	0,00	0,00	solde R-D Inv		

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette décision modificative.

ADOpte

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,

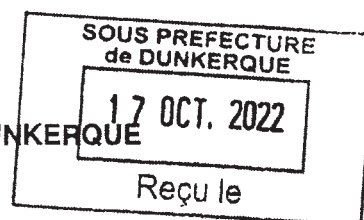


Leïla NAÏDJI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00



La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 4 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°20- BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE 2022

La présente décision modificative du Budget 2022 a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales afin d'intégrer de nouvelles dépenses liées

- au remboursement des cautions des locataires suite à l'opération de relogement des Pavillons Van Eeghem,
- aux avances remboursables attribuées aux usagers du CCAS pour le paiement de certaines charges et/ou factures (énergie, caution, loyer, etc.). Ce dispositif d'aide facultative peut être complété par une prise en charge directe d'une partie de la facture par le CCAS, selon les besoins et la situation particulière de l'utilisateur

Investissement		Investissement		DEPENSES NOUVELLES	RECETTES NOUVELLES			
env	imputat	Dépenses réelles		Inscription DM1	Inscription DM1	Recettes réelles	Imputat	env
3732	165	Dépôts et cautionnement PE06 pavillons van eeghem		1 270,00				
8880	274	Autres Immobilisations Financières Prêts		2 500,00				
9818	2188	Autres immobilisations		-3 770,00				
				0,00	0,00			
		<i>demandes nouvelles</i>						
		Dépenses d'ordre		0,00	0,00	Recettes d'ordre		
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00	0,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		

dépenses ordre F+ recettes ordre F+ 0,00 0,00 solde R-D Inv

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette décision modificative.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Leïla NAÏDJI